DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210416-lmc100000021983-DE

Séance du vendredi 16 avril 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/04/2021 Réception Préfet : 20/04/2021 Publication RAAD : 20/04/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/04/16-1/08 A

OBJET : Subventions au titre des dispositifs d'aides à l'acquisition foncière, l'aménagement et la gestion des ENS, ainsi qu'à la promotion des actions de lutte contre les dépôts sauvages.

Aide au titre de l'aménagement des ENS.

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), il est proposé un soutien financier à la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry pour l'aménagement de l'ENS " Le Domaine de Raymond Sachot ". Par ailleurs, Le Département accompagne les associations et organismes dans leurs actions de promotion et de lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une aide financière à l'association Organe de Sauvetage Écologique (OSE).

La présente délibération concerne l'aide au titre de l'aménagement d'un ENS.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la Taxe d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 définissant la Politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 5 881 € à la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, relative à l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « Le domaine de Raymond SACHOT ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention conclu avec la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention susmentionnée à l'article 2.

Article 4 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces Naturels Sensibles – autres », Opération « ENS/Subventions acquisition ou aménagement (DI 21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (43):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX M. Xavier VANDERBISE Mme Véronique VEAU M. Franck VERNIN M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT Mme Andrée ZAÏDI
Ont voté CONTRE (0):
Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (3):

M. Pierre BACQUÉ

M. Bernard CORNEILLE

M. Vincent ÉBLÉ

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne